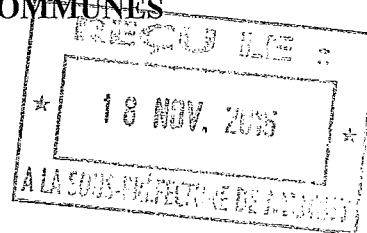


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**



N° 104/2016

OBJET : Ouverture d'un poste de Directeur de structure multi-accueil dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants – catégorie B de la filière sociale

L'an deux mille seize et le 08 novembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGILOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à Mme BARRE Nadine
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M. VANDEN BIL Marc à M. CAZAJUS Joel
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean Claude

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, M. POURRINET Jacques, M. COUZIER Jean Jacques,

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. ADER Jean Jacques, M. DELCASSE Jean,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur PASQUET Wilfrid été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de sa compétence relative à la construction entretien et fonctionnement d'équipements rattachés à la politique de l'enfance, il a été décidé d'engager la construction d'une structure multi accueil crèche / halte garderie sur le territoire de la commune d'Auterive ; dont la réalisation sera effective courant 2017.

Il rappelle également que le mode gestion arrêté pour cet établissement a été la régie directe.

Compte tenu d'une part de l'état d'avancement de la réalisation des travaux de construction de cet établissement, d'autre part de la date d'ouverture envisagée de ce site courant 2017, Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'ensemble des démarches juridiques et administratives relatives au recrutement du personnel qui aura en charge la gestion de cette structure.

A cet effet, il propose aux membres de l'assemblée l'ouverture d'un poste de directeur de structure multi accueil, à temps complet, dans le cadre d'emploi des éducatrices de jeunes enfants, catégorie B de la filière sociale.

Dans l'éventualité ou la déclaration de publicité et la procédure de recrutement correspondante s'avèrerait infructueuse, il sollicite l'autorisation de procéder au recrutement d'un agent non titulaire, à temps complet, en application de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, afin d'exercer les missions de Directeur d'établissement multi-accueil.

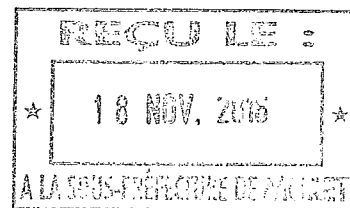
Il est précisé que ce recours serait temporaire, dans l'attente de l'organisation d'une nouvelle procédure de recrutement.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Procède à l'ouverture d'un poste, à temps complet, de Directeur de structure multi-accueil issu du cadre d'emploi des éducatrices de jeunes enfants ;
- Mandate Monsieur le Président à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante ;
- L'autorise à recourir au recrutement d'un agent non titulaire, à temps complet, dans l'éventualité ou la procédure de recrutement d'un agent titulaire s'avèrerait infructueuse, par application de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié pour une durée nécessaire à la relance d'une nouvelle procédure de recrutement ;
- Mandate ce dernier à toute fin de réalisation de la procédure de publicité légale et déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne ;
- Le mandate à l'effet de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires au chapitre 012 des budgets 2017 et à venir de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.



Le Président,
Serge BAURENS

